

Le onze Avril deux mille dix neuf, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation du huit Avril deux mille dix neuf et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Christian Palayret, Catherine Lievrouw, Christiane Lopez, Nathalie Depuille, Lionel Laporte, Mathieu Pouget, Jean-Claude Brugel, Elodie Seguy.  
Absents excusés : Séverine Nologues, Alexandre Rouquette.  
Absent : Alain Turlan.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Mathieu Pouget.

***Approbation Procès Verbal de séance du 15 Mars 2019***

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

**DELIBÉRATIONS**

***DCM 20190411/01***

***Compte Administratif Budget Commune 2018***

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire a procédé à l'examen du Compte Administratif 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 300 515.51 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

a décidé, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par vote (7 voix pour et 0 voix contre), d'approuver le Compte Administratif 2018 et par avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

**Résultat de fonctionnement**

|  |                     |
|--|---------------------|
| A Résultat de l'exercice                                   | 51 506.72 €         |
| B Résultats antérieurs reportés                            | 249 008.79 €        |
| <b>C Résultat à affecter</b>                               |                     |
| <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>                      | <b>300 515,51 €</b> |
| D Solde d'exécution d'investissement                       | 24 658,46 €         |
| D 001 (besoin de financement)                              |                     |
| R 001 (excédent de financement)                            |                     |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement             | - 108 775,00 €      |
| Besoin de financement                                      | - 84 116,54 €       |
| <b>AFFECTATION = C</b>                                     | <b>300 515,51 €</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>84 116,54 €</b>  |
| <b>Report en Fonctionnement R 002</b>                      | <b>216 398.97 €</b> |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002</b>                               | <b>0.00 €</b>       |

***DCM 20190411/02***

***Compte Administratif Budget Lotissement « La Crouzette » 2018***

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET a procédé à l'examen du Compte Administratif 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 638.00 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

a décidé, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par vote (7 voix pour et 0 voix contre), d'approuver le Compte Administratif 2017 et par avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

**Résultat de fonctionnement**

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| A Résultat de l'exercice             | 0.00 €          |
| B Résultats antérieurs reportés      | 638.00 €        |
| <b>C Résultat à affecter</b>         |                 |
| = A+B (hors restes à réaliser)       | <b>638,00 €</b> |
| D Solde d'exécution d'investissement | 8 526.11 €      |

E Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

**Besoin de financement F =D+E 8 526,11 €**

**AFFECTATION 638,00 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 **638,00 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €**

**DCM 20190411/03**

**Compte de gestion Budget Commune 2018**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 dressé par le comptable du Trésor Public et invite le Conseil Municipal à approuver celui-ci par vote.

Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

**DCM 20190411/04**

**Compte de gestion Budget Lotissement « La Crouzette » 2018**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 dressé par le comptable du Trésor Public et invite le Conseil Municipal à approuver celui-ci par vote.

Le compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

**DCM 20190411/05**

**Vote des Taxes 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour 2019 à la même valeur que l'année 2018. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Les montants des produits correspondants, perçus par la Commune en 2019, seront les suivants :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Taxe d'habitation :                         | 10 930 € (4.74 %) |
| Taxe Foncière propriétés bâties :           | 5 132 € (3.64 %)  |
| Taxe Foncière propriétés non bâties :       | 6 153 € (30.61 %) |
| CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : | 966 € (10.85 %)   |
| Total du produit :                          | <b>23 181 €</b>   |

**DCM 20190411/06**

**Budget Primitif 2019 Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif 2018.

Il s'équilibre comme suit :

|                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses :</b>            | <b>1 050 831.56 €</b> |
| Dépenses de Fonctionnement : | 401 442.08 €          |
| Dépenses d'Investissement :  | 649 389.48 €          |
| <b>Recettes :</b>            | <b>1 050 831.56 €</b> |
| Recettes de Fonctionnement : | 401 442.08 €          |
| Recettes d'Investissement :  | 649 389.48 €          |

***Suite DCM 20190411/06***

En section de fonctionnement, les crédits dépenses engagées sont notamment :

- Les travaux d'entretien de bâtiments communaux et de voirie
- subventions aux associations :
- Comité du Mémorial de Ste Radegonde : 60,00 €
- Sinistrés de l'AUDE : 250,00 €
- Resto du cœur Rodez : 120,00 €
- Société de Chasse AUZITS-ESCANDOLIERES : 60,00 €
- Anciens Combattants FNACA : 60,00 €
- Prévention Routière Comité de l'Aveyron : 60,00 €

En section d'Investissement les crédits dépenses engagés sont notamment :

- les travaux d'assainissement du logement de l'ancien presbytère, l'aménagement de la traverse RD 253, l'aménagement de la place de La Capelle Del Vern,
- le renouvellement de matériel informatique et logiciels.

En section d'Investissement les crédits recettes engagés sont :

- Programme de l'aménagement de la traverse RD 253, subventions : Etat (DETR) = 30 000,00 € - Région (PETR) = 24 000,00 € - Département = 30 000,00 € - Emprunt : 40 000,00 €
- Programme de l'aménagement du logement ancien presbytère, subventions : Etat (DETR) = 13 248,00 € - Région = 11 040,00 € - Département = 11 040,00 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

***DCM 20190411/07***

***Budget Primitif 2019 Lotissement « La Crouzette »***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du budget primitif 2019 du Lotissement « La Crouzette ».

Il s'équilibre comme suit :

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| <b>Dépenses :</b>            | <b>9 164.11 €</b> |
| Dépenses de Fonctionnement : | 638.00 €          |
| Dépenses d'Investissement :  | 8 526.11 €        |
| <b>Recettes :</b>            | <b>9 164.11 €</b> |
| Recettes de Fonctionnement : | 638.00 €          |
| Recettes d'Investissement :  | 8 526.11 €        |

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 Lotissement « La Crouzette ».

***DCM 20190411/08***

***Avenant n° 1 Lot 2***

***Ancien presbytère Rénovation du logement T4***

***Isolation intérieure murs et fenêtres – Performance énergétique***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à des modifications ou adaptations intervenues pour le lot numéro 2 : Menuiseries extérieures, il est nécessaire d'établir l'avenant au marché de travaux initial.

**Suite DCM 20190411/08**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation suivante et l'invite à délibérer :

| N° de Lot                      | Montant initial Marché<br>H.T | Montant Avenant 1<br>H.T | Montant Marché modifié<br>H.T |
|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 2 - Menuiseries<br>Extérieures | 5 279,00 €                    | 396,00 €                 | 5 675,00 €                    |

Soit un total des marchés de 5 675,00 € H.T

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au résultat de l'avenant,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché du lot n° 2 Menuiseries Extérieures.

**DCM 20190411/09**

**Aménagement de la traverse RD253 Commune d'ESCANDOLIERES**

**Présentation et approbation du projet-Sollicitation de concours financiers extérieurs-Approbation du plan de financement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet établi par A.Q.R. Aménagement Quercy Rouergue, relatif à l'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES.

Il indique que celui-ci prévoit : le carrefour à requalifier et à sécuriser pour sécuriser le piéton et obliger les voitures à ralentir, de valoriser le patrimoine architectural, requalifier les espaces au contact de la salle des fêtes et de la mairie et favoriser et de renforcer les équipements publics au contact de la route départementale.

Le coût estimatif de ce projet est de 120 747 € HT.

L'Etat par la mise en œuvre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), la Région par la mise en œuvre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) et le Département sont susceptibles d'apporter les aides, pour le financement de ce projet dont le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Etat (D.E.T.R) : 30 000,00 €
- Subvention Région (P.E.T.R) : 24 000,00 €
- Subvention Département : 30 000,00 €
- emprunt : 40 000,00 €

**124 000,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement établi par A.Q.R Aménagement Quercy Rouergue,
- approuve le plan de financement présenté par le Maire,
- sollicite les aides de l'Etat (D.E.T.R), de la Région (P.E.T.R) et du Département,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et à sa mise en œuvre.

**DCM 20190411/10**

**Réalisation emprunt aménagement de la traverse RD 253**

Dans le contexte actuel de baisse des taux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 40 000,00 € pour permettre de financer les travaux d'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- donne un avis favorable à la réalisation d'un emprunt à 40 000,00 € pour le financement des travaux d'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES,
- charge Monsieur le maire de solliciter la banque afin de constituer le dossier de réalisation du prêt,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

***DCM 20190411/11***

***Aménagement de la traverse RD 253 : Désignation Maîtrise d'Oeuvre***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat concernant la mission de base de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la traverse de la RD n° 253 Commune d'ESCANDOLIERES, établi par A.Q.R. Aménagement Quercy Rouergue, représenté par Vincent TEILHARD, à DECAZEVILLE.

L'offre de mission s'élève à 10 800,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Aménagement Quercy Rouergue à DECAZEVILLE.

**DECISIONS**

***DCCM 20190411/01***

***Assainissement logement ancien presbytère – étude de devis***

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2019, Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux d'assainissement du logement de l'ancien presbytère.

- ANDURAND à AUZITS : 9 500,00 € TTC
- S.O.G.A. à AUZITS : 8 450,00 € H.T
- EURL SIRMAIN à RIGNAC : 7 250,00 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis, décide de retenir, par 7 voix pour et une voix contre, la proposition la moins disante, l'entreprise EURL SIRMAIN à RIGNAC et charge Monsieur le Maire de procéder à la commande auprès de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux d'assainissement du logement communal de l'ancien presbytère à ESCANDOLIERES.

***DCCM 20190411/02***

***Acquisition Terrain VIDAMANT***

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 Mars 2019 le Conseil Municipal a été saisi d'une proposition de vente à la Commune d'une parcelle par Messieurs VIDAMANT Alain et François.

Cette parcelle cadastrée B 665 a une contenance de 2856 m<sup>2</sup>.

Lors de cette séance le Conseil Municipal avait chargé Monsieur le Maire de négocier une nouvelle proposition de la part du vendeur sur la base de 4.50 €/m<sup>2</sup>, le prix proposé par Messieurs VIDAMANT (6 €/m<sup>2</sup>) paraissant surestimé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nouveaux contacts qu'il a eu avec le vendeur il a reçu de celui-ci une proposition à 14 280 € soit 5.00 €/m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil Municipal,

- considérant : - l'intérêt que présente l'acquisition par la Commune de cette parcelle située à l'entrée du village,
  - que ce terrain pourrait permettre la construction d'une ou deux nouvelles habitations permettant l'accueil de nouvelles populations,
- décide l'acquisition de la parcelle B 665 au prix de 14 280 €
- charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités pour cette acquisition et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires,
- charge Monsieur le Maire de procéder aux consultations de cabinets de géomètres en vue d'obtenir des propositions d'intervention pour l'enregistrement de la dite parcelle et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

***QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES***

***ECOLE : Demande financement transport***

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au financement de 90,00 € T.T.C par la commune pour le transport des élèves de l'école d'Escandolières pour se rendre à Rignac à l'occasion d'un concert.

***Laveuse***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir l'autolaveuse d'occasion de la mairie de Rignac pour 2 000,00 € T.T.C. et de garder l'autolaveuse de la Commune d'Escandolières récemment acquise pour mise à disposition aux locaux de la cuisine de la salle des fêtes et administratifs.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces propositions.

***Evacuation cuisine salle des fêtes***

Le Conseil Municipal décide de faire intervenir une entreprise afin de résoudre le problème d'évacuation des eaux usées de la cuisine de la salle des fêtes.